



Conseil économique et social

Distr. générale
8 février 2007
Français
Original : anglais

Instance permanente sur les questions autochtones

Sixième session

New York, 14-25 mai 2007

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Mise en œuvre des recommandations concernant
les six domaines d'activité de l'Instance et les objectifs
du Millénaire pour le développement**

Rapport du Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones

**Présenté par le Fonds international
de développement agricole**

Résumé

La réunion de 2006 du Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones, qui s'est tenue à Rome du 15 au 18 septembre 2006, a été organisée par le Fonds international de développement agricole (FIDA). Elle avait pour thème « Un développement respectueux de l'identité » et pour thèmes subsidiaires : a) les terres, les territoires et les ressources naturelles autochtones; b) les peuples autochtones et l'élaboration et l'adoption des technologies; c) la culture autochtone et le développement. Le Groupe d'appui a fourni des informations sur les thèmes subsidiaires et examiné ceux-ci afin de contribuer à l'examen du thème spécial de la sixième session de l'Instance, « Territoires, terres et ressources naturelles autochtones ». Les participants à la réunion ont également examiné les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans l'application des recommandations de l'Instance et étudié les moyens de renforcer la coopération entre les organismes des Nations Unies au niveau national dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres processus de développement. Des recommandations ont été adressées, principalement aux organismes, au sujet de la manière d'aider les bureaux de pays et les bureaux régionaux à s'occuper des questions autochtones.

* E/C.19/2007/1.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–8	3
II. Recommandations et suggestions.....	9–39	4
A. Suggestions de portée générale	9–19	4
B. Suggestions formulées à l'intention des équipes de pays	20–29	6
C. Accords prévoyant que les membres du Groupe d'appui interorganisation sur les questions autochtones, ou le Groupe lui-même, mènent des activités communes	30–39	8
Annexe		
Programme de la réunion		10

I. Introduction

1. La réunion de 2006 du Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones, qui s'est tenue à Rome du 15 au 18 septembre 2006, a été organisée par le Fonds international de développement agricole (FIDA), conformément à la pratique établie en 2002, qui veut que la présidence du Groupe d'appui soit assurée à tour de rôle d'une année à l'autre. La réunion avait pour thème « Un développement respectueux de l'identité » et pour thèmes subsidiaires :

- a) Les terres, les territoires et les ressources naturelles autochtones;
- b) Les peuples autochtones et l'élaboration et l'adoption des technologies;
- c) La culture autochtone et le développement.

2. Y ont participé des représentants des organismes des Nations Unies, des organisations multilatérales et des organisations financières internationales ci-après : l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Banque interaméricaine de développement, la Coalition internationale pour l'accès à la terre, l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Institut international des ressources phytogénétiques, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et la Banque mondiale.

3. Y ont également participé les membres permanents de l'Instance dont les noms suivent :

- Victoria Tauli-Corpuz, Présidente;
- Otilia Lux de Coti, membre;
- Ida Nicolaisen, membre;
- Michael Dodson, membre.

4. Le présent rapport appelle l'attention sur les principales questions examinées à la réunion et sur les accords auxquels sont parvenus les participants en matière de suivi. Ces accords peuvent être rangés dans les trois catégories suivantes :

- a) Suggestions de portée générale;
- b) Suggestions à l'intention des équipes de pays;
- c) Décisions concernant les activités communes.

5. La séance d'ouverture a été ouverte par le Président du FIDA, Lennart Båge. Plusieurs membres de l'équipe dirigeante de cet organisme, le Président adjoint du Département de la gestion des programmes, Kevin Cleaver, le Président adjoint pour les questions autochtones, Phrang Roy, et le Président adjoint du Département des affaires extérieures, Matthew Wyatt, y ont assisté et y ont pris une part active en coprésidant certaines séances.

6. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et Coordonnateur de la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones, José Antonio Ocampo, s'est adressé à la réunion par vidéoconférence. Les participants ont également pu voir une exposition intitulée « Inde inconnue : arts et traditions », où étaient exposés des objets d'art et d'artisanat fabriqués par un peuple tribal indien, les Adivasis, et qui avait été organisée par le FIDA à l'occasion de la réunion.

7. Pendant celle-ci, une table ronde consacrée aux travaux en cours sur les indicateurs et les peuples autochtones a également été organisée. Aucune recommandation particulière n'a été faite à ce sujet, mais les membres du Groupe d'appui sont convenus de continuer à échanger des informations et ont décidé que le secrétariat de l'Instance organiserait une manifestation parallèle sur ce thème à la sixième session de l'Instance.

8. Les membres du Groupe d'appui ont remercié le FIDA de l'intérêt de la réunion, qui avait porté sur des questions de fond, de sa qualité, ainsi que de l'efficacité et du caractère accommodant de son organisation.

II. Recommandations et suggestions

A. Suggestions de portée générale

9. Il a été décidé que les membres du Groupe d'appui devraient revoir leurs politiques et autres instruments concernant les peuples autochtones dans l'optique de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui a été adoptée par le Conseil des droits de l'homme en juin 2006, de façon que l'ensemble de leurs politiques, instruments, programmes, projets et activités – dont l'application de la conception du développement axée sur les droits de l'homme – soient conformes à ses dispositions.

10. Lorsqu'ils ont examiné le thème de la réunion, « Un développement respectueux de l'identité », dans l'optique de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones et d'autres instruments internationaux pertinents, les membres du Groupe d'appui ont affirmé avec force que la culture devait être l'élément moteur d'une conception du développement digne de ce nom pour les peuples autochtones. Ils ont également fait valoir que pour promouvoir la diversité féconde des cultures, il fallait reconnaître le caractère fondamental des langues et l'importance de la transmission du savoir par le dialogue entre les générations. À ce sujet, les membres ont estimé que tous les organismes multilatéraux et bilatéraux devaient s'intéresser aux processus locaux et que les anciens, les jeunes et les enfants autochtones devaient se voir accorder une attention prioritaire.

11. Il a donc été décidé :

a) De sensibiliser le personnel des organismes membres du Groupe d'appui interorganisations à la nécessité d'appliquer le principe du respect de la diversité culturelle, tel qu'énoncé dans la Déclaration universelle de 2001 de l'UNESCO sur

la diversité culturelle et dans les conventions connexes¹, dans leurs travaux avec les peuples autochtones;

b) D'étudier la possibilité d'utiliser les outils, approches et instruments mis au point par différents organismes (dont l'UNESCO, le FNUAP et l'UNICEF) pour intégrer ces principes dans toutes les politiques et tous les programmes, en faisant le lien entre la Déclaration sur les droits des peuples autochtones et les autres instruments internationaux pertinents. L'UNESCO et le FNUAP ont été invités à exercer un suivi en collaboration avec les membres intéressés.

12. Lors de l'examen des systèmes de connaissances et des techniques des peuples autochtones, il a été dit que la technologie avait essentiellement à voir avec la manière dont les groupes sociaux créent des objets correspondant à leur culture et à leur conception du monde. Il a donc été convenu :

a) Que les systèmes de connaissances des peuples autochtones et les processus locaux s'y rattachant étaient cruciaux pour la création des technologies. Il fallait mieux comprendre les aspects touchant leur gouvernance, les spécialistes des questions autochtones et la nécessité de faire prendre davantage conscience aux peuples autochtones de la somme des connaissances et des compétences qu'ils ont accumulées;

b) Qu'il fallait déterminer de quelles manières la technologie pouvait servir à protéger et à promouvoir l'identité des peuples autochtones.

13. Il a également été convenu que les organismes multilatéraux compétents, tels que la Banque interaméricaine de développement, la FAO, le FIDA et la Banque mondiale, devraient encourager le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale à collaborer avec l'Instance permanente de sorte qu'il tienne compte des besoins particuliers des peuples autochtones dans ses travaux sur la création de technologies. À ce sujet, il a été proposé que le FIDA :

a) Chapeaute ce processus et sollicite l'aide de la FAO pour faire inscrire la question à l'ordre du jour du Forum mondial sur la recherche agricole et obtenir que l'Instance permanente soit invitée à participer aux réunions du Forum;

b) Facilite la création d'un petit groupe de travail composé d'institutions financières internationales qui serait chargé de recenser les programmes de recherche du Groupe consultatif pour la recherche agricole présentant un intérêt pour les systèmes de connaissances et les techniques autochtones pour voir si une collaboration est possible dans ce domaine;

c) Collabore étroitement avec la Banque mondiale et les membres intéressés du Groupe consultatif, en coopération avec l'Instance permanente, pour organiser une manifestation parallèle sur les technologies et les peuples autochtones à la sixième session de l'Instance.

14. L'UNICEF, l'UNESCO, le PNUD et d'autres entités ont informé les participants à la réunion d'intéressantes initiatives qu'ils avaient prises dans le domaine des technologies de l'information et des communications. Il a été également fait observer qu'il faudrait s'employer davantage à mettre en commun les

¹ En particulier, la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005), la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003) et la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972).

données d'expérience sur les projets liés aux technologies de l'information et des communications.

15. Le Groupe d'appui recommande que les organismes compétents, en collaboration avec les organisations autochtones, se servent des technologies des communications dans leurs programmes, en particulier ceux ayant trait à l'éducation et à la communication, pour promouvoir la transmission du savoir et, surtout, créer davantage de débouchés pour les jeunes autochtones.

16. Le Groupe d'appui recommande également à ses membres de recenser et de mettre en commun les pratiques au moyen desquelles les gouvernements sont parvenus à réunir les conditions propices à l'examen des questions autochtones et de faire rapport à ce sujet à l'Instance permanente afin qu'elle puisse appliquer les pratiques en question à ses activités de mobilisation.

17. Les membres du Groupe d'appui ont été instamment priés de promouvoir les activités des jeunes entrepreneurs autochtones au niveau des pays de manière à encourager la création d'entreprises autochtones et à obtenir d'autres retombées positives.

18. Les participants à la réunion ont relevé que les activités de développement, y compris celles que mènent les organismes multilatéraux et bilatéraux, peuvent parfois, sans viser ce but, priver les peuples autochtones de leurs terres et de leurs territoires. Il faudrait que chaque membre contrôle ses activités pour éviter ce genre de situation. Le Groupe d'appui a suggéré que les membres abordent la question avec leurs équipes de pays.

19. Il a été fait valoir qu'il fallait élaborer une note d'information à l'intention du personnel des membres du Groupe d'appui sur le rapport entre protection et promotion de la diversité culturelle et protection et promotion des droits et de la dignité des peuples autochtones. L'UNESCO a été invitée à coordonner cette initiative.

B. Suggestions formulées à l'intention des équipes de pays

20. À la réunion, il a été fortement recommandé que soient mis en place, au niveau des pays, des mécanismes qui permettent de faire en sorte que les peuples autochtones aient une perception plus positive des organisations intergouvernementales et de leurs activités et puissent participer pleinement aux activités qui les touchent.

21. Le Groupe d'appui a pris note du projet pilote actuellement mis en œuvre en Équateur, en Bolivie, au Guatemala et au Kenya dans le cadre du Programme de renforcement des droits de l'homme (programme administré conjointement par le PNUD et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme), qui vise à créer, dans chacun desdits pays, un mécanisme favorisant la participation des autochtones à la planification des programmes de pays des Nations Unies. Il a été suggéré qu'il y avait lieu de s'employer à créer d'autres mécanismes de ce type, qui facilitent le dialogue avec les peuples autochtones et la participation de ceux-ci aux travaux des organismes des Nations Unies, des institutions financières internationales et des organes directeurs d'autres institutions multilatérales, notamment à la formulation, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes et projets les concernant. Les peuples autochtones pourraient ainsi prendre part à

l'élaboration des bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et à la mise en œuvre des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, des initiatives liées aux objectifs du Millénaire pour le développement et du Programme d'action pour la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones.

22. Les bureaux de pays et les bureaux régionaux de la plupart des organismes intergouvernementaux ne comptent généralement pas d'autochtones dans leur personnel. Il faut trouver des moyens d'assouplir les procédures d'embauche pour encourager et assurer une plus grande représentation des spécialistes autochtones dans ces bureaux.

23. De même, il faut sensibiliser les équipes de pays et les équipes régionales des organismes intergouvernementaux aux priorités, aux préoccupations et à la culture des peuples autochtones et leur dispenser une formation aux règles, politiques et recommandations internationales et régionales de l'Instance permanente. Il faudrait encourager les conseillers en matière de droits de l'homme à intégrer systématiquement les questions concernant les peuples autochtones dans leurs travaux.

24. Les membres du Groupe d'appui et les États membres de l'Instance permanente devraient répondre à l'appel des peuples autochtones tendant à ce qu'ils puissent dialoguer avec les organisations intergouvernementales au sujet des principales questions les concernant. Les équipes de pays des Nations Unies sont invitées à appuyer les efforts qui seront faits en ce sens.

25. Il faudrait promouvoir une conception de la formation aux droits de l'homme qui soit respectueuse de la diversité des cultures, notamment en analysant la manière dont les matériaux, les modules et les méthodes utilisés aux fins de la formation du personnel axée sur les droits de l'homme tiennent compte de cette diversité.

26. Des informations sur les cultures et les langues autochtones devraient être fournies dans les stages d'initiation organisés à l'intention des nouveaux membres du personnel des organisations intergouvernementales.

27. Les membres du Groupe d'appui ont été instamment engagés, en s'appuyant sur l'expérience acquise par le HCDH, l'OIT, l'UNESCO, l'OMPI, l'UNITAR et d'autres organismes des Nations Unies, dans le cadre de leurs programmes de bourses destinés aux autochtones, à approfondir et élargir la formation des peuples autochtones pour les aider à se familiariser avec les règles, les politiques et les programmes internationaux et régionaux les concernant. De cette manière, les autochtones disposeraient des compétences et des connaissances nécessaires pour participer davantage aux travaux des organisations intergouvernementales et le personnel de ces organisations pourrait entrer en contact avec eux et connaître directement leurs points de vue.

28. Le Groupe d'appui recommande que l'Instance permanente engage le Programme alimentaire mondial à débattre avec elle des aspects socioculturels de la production, de la distribution et de la consommation alimentaires et de l'effet de l'aide alimentaire sur la sécurité alimentaire des collectivités autochtones et sur leur développement dans le respect de leur identité.

29. Le Groupe d'appui recommande également que l'Instance permanente engage le Département des opérations de maintien de la paix à examiner comment les

missions et les opérations de maintien de la paix peuvent jouer un rôle dans la promotion et la protection des droits et de l'identité culturelle des peuples autochtones.

C. Accords prévoyant que les membres du Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones, ou le Groupe lui-même, mènent des activités communes

30. Le Groupe d'appui a accepté, à titre exceptionnel, de tenir une réunion pour examiner comment il convient de promouvoir, de diffuser et de mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones lorsqu'elle aura été adoptée par l'Assemblée générale. Il a été proposé que le HCDH et l'OIT organisent cette réunion avant la sixième session de l'Instance permanente, si elle se tient effectivement.

31. Le Groupe d'appui engage vivement ses membres à passer en revue les politiques, conventions, déclarations et autres instruments des organismes compétents relatifs aux terres, aux ressources et aux territoires afin d'en recenser les points communs et les éventuelles lacunes. Il faudrait notamment qu'ils déterminent comment les organes concernés ont donné suite aux dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, même lorsqu'ils n'ont pas adopté de politique officielle à cette fin. Un document de synthèse sera établi par le Groupe d'appui et présenté à l'Instance permanente à sa session de mai 2007. L'OIT sera chargée de la coordination de cette activité.

32. Les membres du Groupe d'appui ont été invités à s'informer mutuellement de leurs programmes et projets concernant les terres, les territoires et les ressources afin d'en recenser les thèmes communs et de créer des synergies et de pouvoir ainsi engager un dialogue sur une politique commune.

33. L'UNESCO et le secrétariat de l'Instance permanente ont été invités à créer de concert un petit groupe de travail composé des membres intéressés du Groupe d'appui qui serait chargé d'élaborer un document sur la notion de développement respectueux de l'identité des peuples autochtones à partir de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, du Programme d'action de la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones et des recommandations de l'Instance permanente.

34. La Banque interaméricaine de développement, l'UNESCO, le PNUD et le FIDA ont été invités à examiner l'idée d'évaluer la cartographie culturelle, à laquelle souscrit le Groupe d'appui, afin qu'ils puissent mettre en commun les enseignements tirés, recenser les lacunes et éviter les chevauchements d'activité lorsqu'ils élaborent des méthodes. Cette évaluation, qui serait continue, les amènerait à analyser d'un œil critique les risques et les possibilités du point de vue des collectivités autochtones.

35. Les membres du Groupe d'appui ont été invités à continuer d'appuyer l'élaboration de pochettes de formation qui permettent de sensibiliser le personnel du système des Nations Unies, des organisations multilatérales et des institutions financières internationales, en particulier au niveau des pays.

36. Ils ont été également invités à s'employer plus activement à recueillir et à rechercher des fonds pour financer les programmes relatifs aux peuples autochtones. Le FIDA pourrait ainsi examiner comment les membres du Groupe d'appui pourraient promouvoir la notion d'innovation autochtone grâce à son projet d'intégration de l'innovation.

37. Les membres du Groupe d'appui devraient étudier les moyens de promouvoir, dans le cadre d'échanges de visites, les visites d'autochtones dans les endroits où des projets ont été menés avec succès. Il faudrait encourager les projets d'échanges et le FIDA sera chargé de la coordination à cet égard.

38. Le Groupe d'appui s'est félicité de la décision prise par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) à sa session de juillet 2006 de l'inviter à l'aider et à le conseiller en ce qui concerne la prise en compte et l'intégration des questions touchant les peuples autochtones dans les activités opérationnelles des organismes des Nations Unies et il a accepté de prêter ce concours en consultation avec le Groupe du GNUD chargé des programmes. Le secrétariat de l'Instance permanente facilitera le processus. L'OIT a été invitée à présenter le projet de mandat révisé du Groupe d'appui, qui comprendra des propositions tendant à faire participer certaines organisations de la société civile à telle et telle réunions du Groupe. Les critères de choix de ces organisations ont été définis.

39. Le Groupe d'appui a recommandé que sa réunion de 2007 se tienne à Montréal (Canada), au siège du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

Annexe

Programme de la réunion

Vendredi 15 septembre 2006

Séance d'ouverture

Président : Phrang Roy [Fonds international de développement agricole (FIDA)]

- Allocution de bienvenue du Président du FIDA, Lennart Båge
- Remarques liminaires de la Présidente de l'Instance permanente sur les questions autochtones, Vicky Tauli-Corpuz
- Remarques liminaires du chef de secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones, Elissavet Stamatopoulou,

Première séance : Culture autochtone et développement

Coprésidentes : Susanne Schnuttgen [Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)]

Anna Lucia D'Emilio [Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)]

Exposés des organismes

- « Cultures et peuples autochtones », Roberto Haudry de-Souci, Directeur des programmes de pays à la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes du FIDA
- « Développement respectueux de l'identité et culture autochtone : expérience et bonnes pratiques de l'UNESCO », Susanne Schnuttgen, spécialiste des programmes à la Section du pluralisme culturel et du dialogue interculturel de l'UNESCO
- « Vers une conception holistique d'un développement respectueux de la culture », Anna Lucia D'Emilio, spécialiste des programmes à la Section du pluralisme culturel et du dialogue interculturel du bureau de l'UNICEF au Venezuela
- « Approches culturelles des droits de la procréation des peuples autochtones », Luz Angela Melo, conseillère en matière de droits de l'homme au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

– Débat

– Conclusion et recensement des domaines nécessitant un débat plus poussé, Roberto Haudry de-Souci, Directeur des programmes de pays à la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes du FIDA;

Lee Swepston, conseiller hors classe en matière de droits de l'homme du Secteur des normes et des principes et droits fondamentaux de l'Organisation internationale du Travail (OIT)

Deuxième séance : Terres, territoires et ressources naturelles autochtones

Coprésidents : Matthew Wyatt, Président adjoint du Département des affaires extérieures du FIDA

Anne Deruyttere, chef de l'Unité des populations autochtones et du développement communautaire de la Banque interaméricaine de développement

Exposés des organismes

- « Territoires autochtones : difficultés que posent la consolidation et un développement durable respectueux de l'identité », Anne Deruyttere (Banque interaméricaine de développement)
 - « Travailler aux frontières : l'engagement de la Coalition internationale pour l'accès à la terre concernant les droits fonciers des peuples autochtones et de leurs voisins », Bruce Moore, Directeur de la Coalition internationale pour l'accès à la terre
 - « Les droits fonciers des peuples autochtones et des peuples tribaux : faits récents relevés par l'OIT », Lee Swepston (OIT)
 - « Les terres, les territoires et les ressources autochtones : programme de formation de l'UNITAR sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix », Trisha Riedy, coordonnateur hors classe du Programme de l'UNITAR pour l'établissement de la paix et la diplomatie préventive
 - « Terres, territoires et ressources autochtones : rôle de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones », Julian Burger, coordonnateur du Groupe des peuples autochtones et des minorités du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)
 - « Terres, territoires et ressources : expériences du PNUD en Asie et dans le Pacifique », Chandra Roy, coordonnateur régional du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- Débat
- Conclusion et recensement des domaines nécessitant un débat plus poussé, Mohamed Manssouri, Directeur des programmes de pays à la Division de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale du FIDA; Julian Burger, HCDH
- Allocution du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, José Antonio Ocampo (par vidéoconférence)

Troisième séance : Les peuples autochtones et l'élaboration et l'adoption de technologies

Coprésidents : Kevin Cleaver, Président adjoint du Département de la gestion des programmes du FIDA

Lee Swepston, OIT

Exposés des organismes

- « Systèmes agricoles traditionnels d'importance mondiale : étendue, importance et incidences sur le développement », Thomas Price, administrateur de programmes (hors classe) et interlocuteur désigné pour les peuples autochtones; et Mary Jane Dela Cruz, consultante en matière de systèmes agricoles traditionnels d'importance mondiale, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
 - « Qu'y a-t-il de si intelligent dans la technologie? », Rudolph Cleveringa, conseiller technique de la Division consultative technique du FIDA
 - « Mise au point et amélioration des techniques bio-intensives par les peuples autochtones et les communautés traditionnelles », Pablo Eyzaguirre, chercheur confirmé, Programme sur la diversité des moyens de subsistance (Institut international des ressources phytogénétiques)
- Débat
 - Conclusion et recensement des domaines nécessitant un débat plus poussé, Alessandro Meschinelli, analyste-recherche à la Division consultative technique du FIDA; Thomas Price (Institut international des ressources phytogénétiques)
 - Conclusions de la première journée par la Directrice de la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes du FIDA, Isabel Lavadenz

Samedi 16 septembre 2006

Première séance : Débat approfondi sur le thème 1 (Terres, territoires et ressources autochtones) et suggestions concernant la suite que les organismes doivent donner à ses conclusions

Coprésidentes : Ida Agnes Nicolaisen, membre de l'Instance permanente sur les questions autochtones

Navin Rai, spécialiste en chef du développement social et coordonnateur pour les peuples autochtones, Banque mondiale

- Résumé des recommandations formulées par l'Instance au sujet du thème 1 (Terres, territoires et ressources autochtones), Elissavet Stamatopoulou
- Exposé intitulé « Terres, territoires et ressources autochtones : difficultés posées par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones », Victoria Tauli-Corpuz
- Observations faites par les membres de l'Instance permanente à propos des exposés sur le thème 1 (Terres, territoires et ressources autochtones) faits le premier jour de la réunion
- Débat
- Conclusion de la première séance par les coprésidentes

**Deuxième séance : Débat approfondi sur le thème 2
(Les peuples autochtones et l'élaboration et l'adoption
de technologies) et suggestions concernant la suite
que les organismes doivent donner à ses conclusions**

Coprésidents : Michael Dodson, membre de l'Instance permanente (Australie)

Simon Legrand [Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
(OMPI)]

- Exposé intitulé « Les peuples autochtones et le développement technologique en Asie et dans le Pacifique », Ganesh Thapa, économiste régional à la Division de l'Asie et du Pacifique du FIDA
- Résumé des recommandations formulées par l'Instance permanente au sujet du thème 2 (Les peuples autochtones et l'élaboration et l'adoption de technologies), Elissavet Stamatopoulou
- Observations faites par les membres de l'Instance permanente à propos des exposés sur le thème 2 (Les peuples autochtones et l'élaboration et l'adoption de technologies) faits le premier jour de la réunion
- Débat
- Conclusion de la séance par les coprésidents

Dimanche 17 septembre 2006

**Première séance : Débat approfondi sur le thème 3
(Culture autochtone et développement) et suggestions concernant
la suite que les organismes doivent donner à ses conclusions**

Coprésidentes : Otilia Lux de Coti, membre de l'Instance permanente (Guatemala)

Susanne Schnuttgen (UNESCO)

- Résumé des recommandations formulées par l'Instance permanente au sujet du thème 3 (Culture autochtone et développement), Elissavet Stamatopoulou
- Observations faites par les membres de l'Instance permanente à propos des exposés sur le thème 3 (Culture autochtone et développement) faits le premier jour de la réunion
- Débat
- Conclusion de la séance par les coprésidentes
- Conclusion des débats approfondis sur les trois thèmes, Phrang Roy

**Deuxième séance : Activités de suivi concernant les trois thèmes
et création de partenariats de mise en œuvre**

Coprésidentes : Victoria Tauli-Corpuz

Anna Lucia D'Emilio

- Débat sur les activités de suivi concernant les trois thèmes et la création de partenariats de mise en œuvre

**Troisième séance : Table ronde consacrée à l'échange d'informations
sur les travaux relatifs aux indicateurs propres aux peuples autochtones**

Coprésidentes : Caroline Heider, Directrice adjointe du Bureau de l'évaluation du
FIDA

Eve Crowley, fonctionnaire de rang supérieur de la FAO

- Exposé intitulé « Les indicateurs culturels propres aux systèmes alimentaires et agroécologiques des peuples autochtones », Eve Crowley, fonctionnaire de rang supérieur de la FAO
- Débat et conclusion

Lundi 18 septembre 2006

**Première séance : Groupe d'appui interorganisations
sur les questions autochtones : affaires courantes**

Coprésidents : Phrang Roy

Julian Burger

- Débat ouvert

Sujets de discussion proposés

- Compte tenu de leurs avantages comparatifs respectifs, comment les organismes peuvent-ils s'entraider pour mettre en œuvre le Programme d'action pour la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones?
- Est-il possible d'élargir le groupe d'appui à certaines organisations de la société civile?
- Le Groupe d'appui doit-il être le groupe de travail chargé des tâches jugées nécessaires par le Groupe des Nations Unies pour le développement pour assurer la prise en compte systématique des questions autochtones au niveau régional et au niveau des pays? Dans l'affirmative, quelles en seraient les modalités de fonctionnement?
- Échange d'informations et suite donnée aux recommandations formulées à la réunion du Groupe d'appui interorganisations de 2005 (E/C.19/2006/3, par. 13, 21, 30, 34 et 41).